



COMMUNIQUÉ

Un mémoire adressé à l'Examen de la Loi sur le cannabis exige un soulagement financier immédiat et demande aux gouvernements de faire tomber les murs de la stigmatisation

Ottawa, ON, 22 novembre 2022 – Le mémoire adressé par le Conseil canadien du cannabis (« C3 ») dans le cadre de la consultation publique sur l'examen législatif de la Loi sur le cannabis exhorte le Gouvernement du Canada à protéger les gains en matière de législation sur la santé et la sécurité publiques en effectuant les changements nécessaires à la création d'une industrie légale et financièrement viable du cannabis et en mettant fin à la stigmatisation gouvernementale du cannabis légal qui freine le progrès dans les domaines clés de la législation en matière de santé publique.

Le mémoire souligne le besoin urgent, pour les gouvernements, de régler la question de la viabilité des parties prenantes du marché actuel en imposant immédiatement un moratorium sur les frais réglementaires de Santé Canada et de voir les gouvernements fédéral et provinciaux régler la question de l'imprévisibilité d'une taxe d'accise agressive et des augmentations imposées aux distributeurs provinciaux. Le mémoire est accessible en ligne à l'adresse cannabis-council.ca.

« À titre de leader mondial dans le domaine de la législation en matière de cannabis, le Canada compte revisiter son approche financière et réglementaire du cannabis légal tel que prévu », a fait savoir le président et chef de la direction du Conseil canadien du cannabis George Smitherman. « Au moment de la conception de la légalisation du cannabis, le principe de prudence a été appliqué délibérément et, dans bien des cas, d'une manière tellement arbitraire et réfractaire aux risques qu'il a contribué à une nouvelle stigmatisation et à confondre l'objectif de la concurrence avec l'élimination du marché illégal, un des objectifs clés de la législation en matière de santé publique. »

Qu'entend-on par stigmatisation dans le milieu canadien du cannabis ?

- Un magasin de détail sans vitrines évoquant une activité commerciale louche.
- Un produit dont vous ne pouvez pas parler, même à un adulte qui songe à se le procurer.
- Un format que vous ne pouvez pas partager en raison de décisions arbitraires sur la concentration des produits.
- Une limite de possession personnelle fondée sur des perceptions arbitraires et fixes.
- Une taxe d'accise sur un médicament homologué qui est constitutionnellement protégé.
- Un compte bancaire que vous ne pouvez pas obtenir dans une banque à chartre.
- Un manque de possibilités de radiation en cas de simple possession.

Le cadre actuel a représenté un succès financier pour les distributeurs monopolistiques gouvernementaux et provinciaux qui pratiquent des augmentations, mais il a représenté un bain de sang pour les investisseurs de toutes tailles du réseau des producteurs et transformateurs autorisés par Santé Canada. Entre temps, des joueurs licenciés hautement réglementés et taxés, et souvent des détaillants, sont en état de crise en raison de la concurrence débridée que leur livre un marché illicite qui ne paie pas d'impôts, commercialise et vend ouvertement du cannabis non réglementé à des mineurs et semble ne susciter qu'un très faible intérêt de la part des autorités policières.



L'examen législatif est une occasion privilégiée de se pencher sur les conséquences involontaires de la Loi sur le cannabis et d'effectuer des changements fondés sur les faits qui permettront à l'industrie légale de devenir un meilleur partenaire en faveur de la réalisation des objectifs de la législation : efforts pour garder le cannabis hors de la portée des jeunes et volonté de garder les bénéfices du cannabis hors des poches des éléments criminels. « Le moment est venu pour nos gouvernements de reconnaître que les Canadiens et les Canadiennes appuient la législation du cannabis et de faire tomber les murs qui empêchent les consommateurs d'avoir accès aux renseignements dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés en matière de cannabis », a ajouré Smitherman.

C3 demande au Gouvernement du Canada de se pencher sur les cinq principales priorités suivantes :

1. Assurer la viabilité financière des producteurs et des transformateurs autorisés en réglant les questions de la taxe d'accise fédérale/provinciale/territoriale, des augmentations des distributeurs gouvernementaux, et, dans le cas de Santé Canada, de mettre immédiatement fin aux frais réglementaires (2,3 % des revenus d'un producteur et transformateur autorisé)
2. Uniformiser les règles du jeu avec le marché illicite
3. Permettre aux producteurs et transformateurs autorisés de fournir aux consommateurs des renseignements sur les effets du cannabis qui sont fondés sur des preuves
4. Éliminer les réglementations dispendieuses de style « gouvernement paternaliste »
5. Augmenter l'accessibilité des patients à l'utilisation du cannabis à des fins médicinales.

Dans le cadre du processus d'examen de la Loi sur le cannabis, C3 a soumis au Secrétariat de l'examen de la Loi sur le cannabis un mémoire de 26 pages renfermant 37 recommandations visant à minimiser les dommages pour une meilleure protection des Canadiens et des Canadiennes, promouvoir l'éducation et la sensibilisation en faveur de choix éclairés, faire avancer le processus d'établissement d'une chaîne logistique responsable, assurer la protection du public et rendre plus accessible l'utilisation du cannabis à des fins médicinales. Les recommandations contenues dans le mémoire visent à réduire la stigmatisation des manières suivantes entre autres :

- **Revoir les attitudes face à la taxation du cannabis, aux augmentations et aux frais** de manière à ce que les fournisseurs légaux puissent connaître la durabilité financière face à l'industrie illégale du cannabis.
- **Améliorer la nature et la disponibilité des informations destinées aux consommateurs en matière de composition et de disponibilité de produits de cannabis** en permettant aux entreprises de cannabis ainsi qu'aux détaillants de fournir aux consommateurs des renseignements fondés sur des preuves concernant les effets des produits de cannabis et les avantages pour la réduction des risques de fleurs à plus faible teneur en THC et de formats de produits non combustibles.
- **Faire respecter les lois relatives à l'usage que fait en plein jour l'industrie illégale de l'Internet** pour commercialiser et vendre du cannabis aux jeunes Canadiens et Canadiennes.
- **Permettre aux sociétés de cannabis de créer des marques** susceptibles d'attirer au sein du marché légal des consommateurs qui s'approvisionnent maintenant sur le marché clandestin.
- **Réviser l'expérience actuelle en matière de vente de cannabis au détail en permettant aux consommateurs de faire des choix mieux éclairés.** Le modèle de type « gouvernement



paternaliste » actuel, qui oblige les détaillants à dissimuler leur produit comme s'ils en avaient honte et a pour fondement les préférences des canabissiers n'est en phase ni avec la réalité du cannabis ni avec le niveau d'acceptation du cannabis légal exprimé par les Canadiens et les Canadiennes.

- **Augmenter la limite de concentration de 10 milligrammes de THC des produits de cannabis comestibles** afin de permettre aux produits comestibles légaux de répondre à la demande et de remplacer les produits comestibles illégaux et de protéger les enfants contre les produits illégaux qui se présentent sous forme de friandises.
- **Permettre aux patients de se procurer du cannabis médicinal NON TAXÉ en pharmacie** de manière à pouvoir bénéficier des conseils des pharmaciens, et admettre le cannabis dans l'Assurance-médicaments.

« La résilience du marché continue de menacer les objectifs de santé et de sécurité publiques de la législation ainsi que la capacité de l'industrie du cannabis légal du Canada de contribuer à l'atteinte de ces objectifs », a déclaré Smitherman. « Alors que l'examen de la Loi sur le cannabis est salué par C3, il faut que le Gouvernement du Canada reconnaisse la crise financière à laquelle sont confrontés les producteurs et transformateurs autorisés par Santé Canada, et il faut effectuer dès maintenant des changements aptes à créer un environnement durable pour l'industrie canadienne du cannabis légal. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre la sortie des résultats de l'examen législatif pour voir le gouvernement passer à l'action », a conclu Smitherman.

Pour les demandes des médias :

George Smitherman, président et chef de la direction, George@cannabis-council.ca (anglais)
Pierre Killeen, vice-président, affaires législatives et réglementaires, pierre@cannabis-council.ca
(français)